

croire que le *s^r* Pigalle de Marvilly a connu qu'il ne pourroit obtenir cet établissement à Lyon, puisqu'il a abandonné ce projet, se renfermant dans celui de jouir du privilège de la verrerie de Roanne, ainsi, *M^r*, je n'ay plus à traiter cette 1^{re} question, mais celle qui concerne la demande des *s^{rs}* Esnard et Rollichon et le préjudice que cette nouvelle concession peut faire à la verrerie de Roanne dont les entrepreneurs méritent faveur, surtout pour les mettre en état de satisfaire à nombre de créanciers qui souffrent et dont les créances montent ensemble à plus de 90 mille livres. Ce malheur est grand et assez ordinaire dans de pareilles entreprises où ceux qui s'en chargent souvent sans connoissance des opérations qu'ils ont à faire et de la matière qu'ils traitent, non seulement sont privez du gain dont ils se flattoient, mais se ruinent et entraînent la ruine de beaucoup d'autres qui, par l'appas de ce gain imaginaire, prennent part avec empressement dans toutes les nouvelles entreprises. C'est pour éviter un inconvénient si commun que j'ay voulu connoître parfaitement l'état des *s^{rs}* Esnard et Rollichon avant d'avoir l'honneur de vous donner mon avis sur leur demande.

Ces deux particuliers ont travaillé toute leur vie aux verreries en plusieurs endroits et notamment en Alsace, sous les yeux de *M. le cardinal de Rohan*, de la protection duquel ils se flattent. Ils sont fort experts en cette partie, ils ont de gros fonds et pressent avec empressement la fin de cette affaire, parce que les fonds qu'ils y destinent et qu'ils gardent pour cet effet, ne leur sont d'aucune utilité. Ils n'ont voulu entendre à aucunes propositions d'association, le *s^r* Pigalle lui-même a fait ce qu'il a pu à diverses reprises pour être de part avec eux dans ce privilège, ils l'ont toujours refusé.

Il résulte de ces circonstances qu'on peut espérer, par les